

Globethics Repository



Etat et dynamique de la situation politique au Burundi

This page was generated automatically upon download from the Globethics Repository. More information on Globethics see <https://www.globethics.net>. Data and content policy of Globethics Repository see <https://repository.globethics.net/pages/policy>.

Item Type	Preprint
Authors	Bouka, Yolande
Publisher	Institute for Security Studies (ISS)
Rights	With permission of the license/copyright holder
Download date	2026-09-15 04:34:45
Link to Item	http://hdl.handle.net/20.500.12424/224656

Rapport d'Afrique Centrale

État et dynamique de la situation politique au Burundi

Yolande Bouka

Résumé

Présenté jadis comme un exemple de réussite dans la consolidation de la paix, le Burundi vient de vivre une escalade des tensions politiques qui menace la stabilité du pays juste avant les élections générales de 2015. Les frictions entre les acteurs politiques proviennent partiellement de la fermeture de l'espace politique imposée par le gouvernement, ce qui empêche l'opposition et la société civile d'opérer librement dans le pays. De plus, les tentatives du parti au pouvoir visant à permettre au président Pierre Nkurunziza de se porter candidat à un troisième mandat, en violation avec la constitution en vigueur, ont suscité des inquiétudes en ce qui concerne l'avenir démocratique du pays. La crainte d'un retour à la violence politique a également été ravivée par des rapports de l'ONU avançant que le CNDD-FDD a pris des mesures pour armer et entraîner sa section jeunesse, l'Imbonerakure, et par de récents incidents violents qui ont été attribués au chapitre des jeunes.

LE BURUNDI A CONNU EN 2010 ses premières élections générales au suffrage universel depuis 17 ans. Alors que les scrutins étaient censés marquer la fin de la période de transition immédiate ainsi que la consolidation d'une gouvernance démocratique après des décennies de guerre et de crises, la contestation des résultats a augmenté les tensions et a implanté le Conseil National pour la Défense de la Démocratie – Forces pour la Défense de la Démocratie (CNDD-FDD) qui est actuellement au pouvoir. Le pays a vécu deux ans d'instabilité et de violence imputées généralement aux actions de la section jeunesse du CNDD-FDD (l'Imbonerakure), aux services de renseignement et à la police. La plupart des leaders d'opposition ont fui le pays et laissé un vide politique.

Bien que la violence se soit calmée à la fin 2012, favorisant le retour des leaders exilés en 2013 avec des garanties de sécurité négociées par l'ONU, la stabilité du pays demeure incertaine alors qu'il se prépare aux élections de 2015. En effet, un

environnement politique tendu est né des développements politiques et législatifs récents tels que l'adoption d'une nouvelle loi restrictive sur les médias, d'un nouveau cadre controversé pour la commission foncière nationale (CNTB), d'une révision litigieuse de la constitution effectuée par le parti au pouvoir et du fossé entre le CNDD-FDD et l'Union pour le Progrès National (UPRONA), son partenaire dans la coalition.

De nombreuses questions se posent un an avant les prochaines élections

en traitant la marche à suivre pour des élections en transparence et réussies l'année prochaine.

Arusha, consocialisme et partage des pouvoirs

Le cadre de la politique contemporaine du Burundi est étroitement lié à l'Accord de Paix et Réconciliation d'Arusha et ses différents protocoles. Cet accord a été signé en 2000 et a mis fin à 12 ans de guerre civile qui ont coûté la vie à plus de 300.000 Burundais.

L'Accord de Paix d'Arusha a mis fin à 12 ans de guerre civile qui ont coûté la vie à plus de 300 000 Burundais

générales. Quels vont être les effets potentiels des changements législatifs contestés sur la dynamique politique du Burundi ? Quelles sont les inquiétudes de l'opposition et de la société civile concernant les actions du parti au pouvoir ? Comment expliquer le comportement récent du CNDD-FDD ? Quels vont être les risques à court et long terme pour la sécurité si un tel climat de tension politique persiste ? Existe-il la menace d'un retour à la violence ethno-politique ?

Fondé sur des études de terrain et des entretiens menés dans la capitale burundaise, Bujumbura, en février 2014, ce rapport a pour but d'analyser l'état et la dynamique de la situation politique au Burundi. Il se divise en cinq sections. La première partie est une analyse de la situation politique actuelle au Burundi. La seconde explore la nature et les facteurs qui ont influencé la crise politique en cours. Ensuite, le rapport évalue la qualité et la dimension de l'espace politique à la veille des élections de 2015. La quatrième section examine les implications éventuelles de la sécurité et de la stabilité au Burundi. Il conclue

La guerre a éclaté en 1993 après l'assassinat de Melchior Ndadaye, premier président élu démocratiquement et premier président Hutu du pays. Ndadaye, membre du parti modéré Front pour la Démocratie au Burundi (FRODEBU), a été tué par des officiers militaires Tutsi qui s'opposaient à un tournant politique après des décennies de règne Tutsi avec UPRONA.

Parti transcommunautaire à l'origine, UPRONA fut dominé par l'élite Tutsi peu de temps après l'indépendance du pays. Son mandat fut marqué en 1965, 1972 et 1988 par des épisodes de violence multiples perpétrés pour des raisons ethniques contre les Hutus par l'armée que contrôlaient les Tutsi. Le meurtre de Ndadaye déclencha des représailles ethniques violentes qui finirent par évoluer vers une guerre civile sans merci. FRODEBU se fragmenta après l'assassinat de Ndadaye, la branche la plus radicale du parti l'ayant quitté pour se regrouper en CNDD et sa section armée, le FDD.¹

D'intenses négociations entre 20 groupes burundais et des partis politiques ont abouti à l'accord de paix d'Arusha. Les

21 Octobre
1993

LA GUERRE AU BURUNDI A ETE CAUSEE PAR L'ASSASSINAT DE MELCHIOR NDADAYE, LE PREMIER PRESIDENT ELU DEMOCRATIQUEMENT ET PREMIER PRESIDENT HUTU DU PAYS

participants aux discussions étaient UPRONA, FRODEBU, le CNDD et le Parti pour la Libération du Peuple Hutu (PALIPEHUTU). La branche politique du CNDD sous la houlette de Leonard Nyangoma a signé l'accord d'Arusha mais le FDD a refusé, invoquant l'illégitimité du leadership politique du CNDD. Ce qui a encore accentué la rupture au sein du CNDD et s'est soldé par la formation du CNDD-FDD, plus radical, avec Jean-Bosco Ndayikengurukiye à sa tête.

Caractéristique de la situation au Burundi en tant que conflit politique avec une dimension ethnique importante,² l'accord d'Arusha visait, entre autres, à développer un système de gouvernance démocratique pour le pays qui garantirait la sécurité des minorités ethniques. L'accord consocialiste devait assurer un partage des pouvoirs au niveau politique en divisant l'exécutif entre

était le suivant : un équilibre ethnique garantirait la stabilité des forces armées, préviendrait la violence ethnique et réduirait l'éventualité d'un coup d'état.³ Suite à cette provision, des soldats Hutu furent incorporés, écartant l'ancienne domination de l'élite Tutsi.

En plus de paver la voie vers une nouvelle constitution et de détailler les arrangements politiques transitionnels, l'accord d'Arusha stipulait que le premier président post-transition serait élu par l'assemblée nationale. C'est dans le cadre de cet accord qu'en 2005, Pierre Nkurunziza du CNDD-FDD fut élu président du Burundi. Bien qu'il n'ait pas été un des signataires de l'accord d'Arusha, le parti conclut un accord de paix final en 2003 et recueillit les fruits de l'effondrement des deux principaux partis politiques rivaux, c'est-à-dire FRODEBU et les Forces Nationales de Libération (FNL), tous deux à prédominance Hutu.⁴

la vie politique après son inscription officielle en tant que parti politique.

Néanmoins, le président Nkurunziza fit preuve d'une tendance à faire taire les dissidents par la force dès les premières années de son mandat. Un exemple flagrant en est la suspension de l'accréditation de l'organisation non gouvernementale Forum pour le Renforcement de la Société Civile (FORSC), qui se produisit après qu'elle ait menacé de dévoiler les noms des suspects impliqués dans l'assassinat d'Ernest Manirumva, militant de la lutte contre la corruption.⁵ De plus, des dissidences entre les membres du CNDD-FDD se soldèrent aussi en 2008 par le renvoi du parlement de 22 de ses membres peu de temps après l'arrestation de l'ancien chef du parti, Hussein Radjabu, qui était considéré comme le successeur de Nkurunziza pour les prochaines élections. C'est pourquoi Nkurunziza et son cercle militaire intime affichèrent leur volonté de supprimer l'opposition au sein de et en dehors du CNDD-FDD pratiquement dès leur accès au pouvoir.

C'est dans ce contexte de répression politique accrue que le Burundi se préparait aux élections générales de 2010. Dans les mois précédant le scrutin, le parti au pouvoir utilisa toutes les ressources dont il disposait pour mettre en place des conditions électorales favorables au CNDD-FDD et pour restreindre l'espace politique. Le parti tenta à plusieurs reprises, par exemple, de faire ratifier des règles électorales qui donneraient l'avantage au CNDD-FDD. L'une d'elles fut l'introduction d'un code électoral qui transférerait certaines des responsabilités de la commission électorale au président.

Il fut aussi prouvé que le CNDD-FDD entravait la marge de manœuvre de l'opposition pour participer librement et efficacement au procédé électoral. Les droits de réunion, de manifestation

Le président Nkurunziza fit preuve d'une tendance à faire taire les dissidents par la force dès les premières années de son mandat

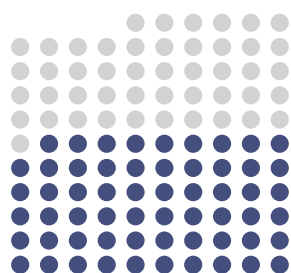
un président et deux vice-présidents issus des différents partis politiques et origines ethniques. Il exigeait aussi qu'une forte majorité législative et amende la constitution.² Le but de cette provision n'était pas seulement de prévenir une domination législative par un groupe ethnique unique mais également de promouvoir le dialogue et le consensus parmi les divergences politiques.

Afin de soutenir le partage des pouvoirs dans le secteur de la sécurité, l'accord prévoyait par ailleurs des dispositions spécifiques en vue de l'intégration des différents groupes armés dans l'armée existante et afin d'empêcher que cette dernière ne soit constituée à plus de 50% par un même groupe ethnique. Le raisonnement derrière ce compromis

Le premier trimestre du CNDD-FDD se caractérisa par l'association de réussites notables et de tendances inquiétantes. Par ailleurs, sous l'égide de Nkurunziza le FNL signa un accord qui mettait fin efficacement aux dernières traces d'activité rebelle. Les négociations furent d'abord suspendues car le FNL refusait de reconnaître la légitimité des élections présidentielles indirectes de 2005. Après de violents affrontements entre les forces du gouvernement et le FNL, le groupe rebelle signa soudain un cessez-le-feu en septembre 2006. Toutefois, aussi bien le gouvernement que le FNL violèrent ce cessez-le-feu tandis que les négociations se poursuivaient péniblement. C'est finalement en mai 2008 qu'un accord fut signé. L'année suivante, le FNL rejoignit

publique et d'expression politique étaient violés régulièrement. Les membres de l'opposition et de la société civile furent fréquemment l'objet d'intimidation, d'harcèlement et d'arrestations par la police et les services de renseignement.⁶ Des rapports de l'ONU, de diplomates et d'ONG⁷ ont fait état de l'utilisation de l'Imbonerakure par le parti au pouvoir pour intimider l'opposition. De nombreux membres de la section jeunesse sont des combattants démobilisés du CNDD-FDD qui ont été réarmés par le parti pour semer le trouble lors des réunions politiques de l'opposition.⁸ FRODEBU et le FNL ont également accusé le parti au pouvoir de créer des groupes dissidents au sein même de leurs partis et d'offrir des avantages financiers aux leaders de l'opposition afin qu'ils rejoignent le CNDD-FDD, le but en étant, selon leurs

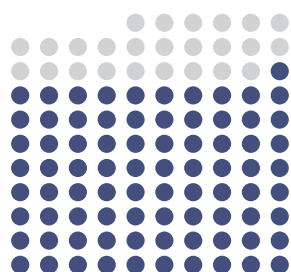
En réponse à ces résultats, l'opposition créa une coalition de 12 partis qui comprenait le FNL, sahwanya-FRODEBU (un des partis minuscules FRODEBU), le CNDD, le Mouvement pour la solidarité et la Démocratie (MsD) et l'Union pour la Paix et le Développement (UPD), qu'elle nomma l'Alliance pour le Changement Démocratique (ADC-Ikibiri). Cette coalition contesta les résultats et boycotta le reste des élections, en particulier l'élection présidentielle de juin, les élections à l'assemblée nationale et au sénat de juillet, et les élections administratives locales de septembre. Nkurunziza se présenta sans opposant et gagna la présidence avec 92 pour cent des votes. A la dernière minute, UPRONA prit la décision de rejoindre le processus électoral mais le mal était fait. Le parti ne remporta que 17 sièges sur



AVANT 2010, LE CNDD-FDD OCCUPAIT

59 des 106

SIÈGES DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE



APRÈS 2010, LE CNDD-FDD A GAGNÉ

81 sièges

40 pour cent des postes ministériels et des sièges de l'assemblée devaient revenir aux Tutsi

dières, d'affaiblir les partis à forte base Hutu qui constituaient un défi potentiel pour le CNDD-FDD.⁹

La saison électorale débuta en mai 2010 avec les élections locales. Le CNDD-FDD remporta 65,5 pour cent des votes, tandis que son adversaire, le FNL, en gagnait 14,5 pour cent. Avant même la publication officielle des résultats, l'opposition accusa le parti au pouvoir de fraude et exigea que les résultats fussent invalidés. Le FNL accusait en particulier le parti au pouvoir d'avoir falsifié les résultats du scrutin et d'avoir intimidé les électeurs. Tout en admettant avoir constaté des irrégularités mineures, les observateurs internationaux déclarèrent que les résultats étaient généralement valides,¹⁰ tandis que la commission électorale (CENI), reconnue pour sa neutralité, rejeta la demande de l'opposition.

106 alors que le CNDD-FDD passa de 59 à 81 sièges à l'assemblée nationale, assurant ainsi une dominance presque entière sur l'assemblée et un retour à un état à parti unique de facto.

La participation d'UPRONA aux élections législatives fut considérée comme une trahison par certains membres de la coalition mais elle était le résultat d'une réflexion stratégique.

La Constitution stipule que les vice-présidents doivent appartenir à une ethnie différente et à des partis politiques différents. En outre, 40 pour cent des postes ministériels et des sièges de l'assemblée doivent aller aux Tutsi. UPRONA, qui est le parti Tutsi le plus important et le plus populaire du paysage politique burundais, s'assurait ainsi une position aussi bien dans l'exécutif que dans le législatif.

À la suite des élections, violence et instabilité s'emparèrent du Burundi pendant l'année 2011 et la majeure partie de 2012. Les rapports de l'ONU et des organisations humanitaires font état de nombreux cas de torture, de disparitions, d'exécutions et massacres extrajudiciaires qui ont été commis principalement par les forces du gouvernement mais aussi par le FNL et qui firent naître la crainte que le Burundi soit le cadre d'une reprise des hostilités armées à part entière entre les partis politiques.¹¹

Les membres des médias et de la société civile continuèrent aussi à subir harcèlements et arrestations pendant cette période. Les réunions des membres de l'opposition furent interdites et beaucoup d'entre eux furent retrouvés assassinés tandis que

électoral, elle était aussi d'avis que la division interne et le manque de discipline au sein des partis d'opposition avaient contribué à leur effondrement. Le fait que les observateurs internationaux confirment que les élections avaient respecté les standards de base signifiait qu'il n'était que logique qu'elles obtiennent le soutien international. La participation d'UPRONA aux élections ne fit qu'exacerber la légitimité du processus.

Le boycott et la crise post-électorale qui en suivirent eurent un effet dévastateur sur l'image de l'opposition extra-parlementaire et la crédibilité de certains de ses leaders. L'habileté de l'opposition à contester le CNDD-FDD dans ses institutions existantes fut paralysée et elle n'eut pas l'occasion de constituer un bloc de minorité au parlement. Le

démocratique du Burundi. Toutefois, le climat politique actuel fragilise la possibilité d'élections paisibles et légitimes. En effet, la politisation des institutions de l'état pendant la dernière décennie, visant à restreindre l'espace politique, a étouffé l'habileté de l'opposition à présenter un défi crédible au parti au pouvoir.

Par ailleurs, les tensions actuelles entre le parti au pouvoir et l'opposition parlementaire constituée par UPRONA, FRODeBU-Nyakuri et trois délégués Batwa, ont mené l'assemblée nationale dans une impasse en ce qui concerne les changements constitutionnels qui risquent d'exercer un impact sérieux sur les prochaines élections et le futur paysage politique du pays. Depuis un an et pour protéger les intérêts du parti, le CNDD-FDD a élaboré et adopté unilatéralement une nouvelle législation controversée, transformant ainsi l'assemblée nationale en un lieu où il n'existe que peu ou pas de dialogue entre le CNDD-FDD et l'opposition.

Les relations récentes entre UPRONA et le CNDD-FDD ont fait preuve d'un tel antagonisme que le partenariat politique entre les deux partis et la santé du système démocratique sont mis en péril. Les élections approchent mais les positions prises sur des points sensibles par le parti au pouvoir se sont soldées par un durcissement des relations entre les deux partis. Les points de litige principaux sont :¹⁴

1. Une structure de justice transitionnelle proposée par le gouvernement.
2. Une nouvelle loi gérant la commission foncière (Commission Nationale des Terres et Autres Biens, CNTB).
3. Les amendements constitutionnels proposés par le CNDD-FDD.

Les élections de 2015 devraient représenter le test décisif du système démocratique du Burundi

ses leaders tels que Agathon Rwaswa (FNL), Alexis Sinduhije (MsD) et Pancras Cimpaye (FRODeBU) fuyaient le pays.¹² Il faut noter que la violence qui suivit les élections était principalement de nature politique, opposant les Hutu aux Hutu dans une lutte intense pour s'emparer de la circonscription électorale Hutu. UPRONA et les Tutsi furent généralement tenus à l'écart de la violence et du combat politique.

Avec le recul, la plupart des observateurs considèrent le boycott des élections comme un mauvais calcul des leaders de l'opposition.¹³ Ils avaient espéré saper la crédibilité des élections et du CNDD-FDD en boycottant le reste du processus électoral. Mais Nkurunziza parvint à maintenir la légitimité domestique et internationale. Bien que la communauté internationale estimât que le CNDD-FDD s'était engagé dans des pratiques douteuses pendant le processus

CNDD-FDD avait gagné un nombre de sièges suffisants pour passer de nombreuses législations défendues par l'exécutif, dont certaines imposèrent des restrictions plus importantes à l'activité politique. En outre, la crise post-électorale fournit au parti au pouvoir un moyen d'endommager les réseaux de l'opposition du pays par le biais d'arrestations et d'exécutions motivées par le climat politique. La longue absence des leaders d'opposition sur la scène politique domestique fit aussi baisser leur statut. Par exemple, la popularité et la viabilité en tant que candidat d'Agathon Rwaswa, considéré historiquement comme l'un des principaux rivaux de Nkurunziza, furent réduites après son exil de trois ans.

Mise en place de la crise politique

Les élections de 2015 devraient représenter le test décisif du système

L'accord d'Arusha prévoyait l'établissement d'un programme de justice transitionnelle qui comprendrait une Commission Vérité et réconciliation (TRC) et un Tribunal Criminel pour juger les crimes les plus graves.¹⁵ La TRC devait être un organe non-judiciaire mandaté pour déterminer les causes et la nature du conflit burundais, désigner les crimes commis depuis l'indépendance du pays ainsi que les individus ayant perpétré des actes de génocide, des crimes contre l'humanité et des crimes de guerre lors des différents épisodes de violence. Le Tribunal devait constituer un mécanisme judiciaire qui identifierait, jugerait et sanctionnerait les crimes de génocide, les crimes contre l'humanité et les crimes de guerre.

Ce n'est pourtant qu'en avril 2014 que le gouvernement a procédé unilatéralement à l'établissement d'une TRC mais sans Tribunal Criminel, malgré les fortes objections de l'opposition, de la société civile et de la communauté internationale.¹⁶ Le cadre du programme de justice transitionnelle est resté un point de litige entre le CNDD-FDD et UPRONA depuis plus de dix ans. Après des consultations nationales en 2009 qui indiquaient que les Burundais demandaient vérité, justice et réparations pour ancrer le programme de justice transitionnelle du pays en rapport avec les crimes commis entre 1962 et 2008, le CNDD-FDD a décidé de donner la priorité à l'établissement de la TRC plutôt que de rechercher une justice punitive.¹⁷ UPRONA a invoqué que cette approche ne ferait que servir l'impunité et a plaidé en faveur de la mise en place du programme de justice transitionnelle déterminé par l'accord d'Arusha.¹⁸

Il faut comprendre cette divergence d'opinion à travers le prisme du passage du temps. UPRONA détenait en effet le pouvoir lors de multiples épisodes de violence dans le pays mais nombreux sont les preneurs de décision et suspects

principaux qui n'occupent plus de postes ou ne sont plus en vie. Tout comme bien des victimes des événements de 1965 et 1972 qui sont décédées ou ont quitté le pays.

Le recueil de témoignages et de preuves est aussi rendu difficile par le passage du temps. D'un autre côté, les crimes de guerre perpétrés par les anciens combattants du CNDD-FDD qui occupent actuellement le pouvoir sont plus récents et ceci pourrait ajouter aux réserves du parti quant à la mise en place d'un mécanisme de poursuites pénales.

Aucun membre de l'opposition parlementaire, à l'exception de François Kabura d'UPRONA, second vice-président de l'assemblée nationale, ne fut présent lors de l'adoption soudaine par le CNDD-FDD, après des années d'inertie à cet égard, d'une loi établissant la TRC. Le fait de renoncer à la création d'un tribunal criminel permet à la loi ainsi adoptée de protéger efficacement les membres du CNDD-FDD des poursuites pour crimes perpétrés pendant la guerre civile.

La révision 2013 de la CNTB effectuée par le gouvernement et qui gère les conflits fonciers conséquents à la guerre et autres épisodes de violence constitue le second point de litige entre le CNDD-FDD et UPRONA.¹⁹ Le Burundi a connu deux vagues principales de déplacement massif. Pendant la première qui s'est produite lors des violences ethniques de 1972, quelques 300.000 Hutu ont fui le pays. Le gouvernement UPRONA a ensuite redistribué leurs terres et issu de nouveaux titres fonciers. Tandis qu'une partie des terres étaient attribuée à des Hutus dont certains appartenaient aux familles des Hutus exilés, un domaine bien plus important fut parcellé et donné aux Tutsi, ce qui participa à l'ethnisation des conflits fonciers au Burundi.

La seconde vague de déplacement fut la conséquence des événements de 1993

Avril 2014

QUAND LE GOUVERNEMENT A PROCÉDÉ UNILATÉRALEMENT À L'ÉTABLISSEMENT D'UNE TRC, MAIS SANS TRIBUNAL CRIMINEL, MALGRÉ DE FORTES OBJECTIONS

lorsqu'après l'assassinat de Ndadaye, des règlements de compte provoquèrent un second exode des Hutus et une vague de déplacements Tutsi. Bien que les réfugiés Hutus de 1993 et les personnes déplacées à l'intérieur (IDP) d'ethnie Tutsi aient été moins souvent victimes d'expropriation, nombreux sont ceux qui de nos jours se battent encore pour récupérer leurs biens.

L'accord d'Arusha prévoyait la création d'une commission foncière responsable de « (i) l'examen de tous les cas de terres appartenant à des réfugiés de longue date ou appartenant à l'état ; (ii) l'examen des cas litigieux et des allégations d'abus dans la (re) distribution des terres ainsi que du jugement de chacun des cas en vertu des principes ci-dessus ». ²⁰ La révision de la législation gouvernant la commission, promulguée en décembre 2013, étendait la juridiction de la CNTB à tous les cas litigieux fonciers, c.-à-d. non seulement ceux qui étaient la conséquence des déplacements dus aux conflits mais aussi les cas qui avaient pu être résolus par des commissions foncières antérieures.

Certains représentants de l'opposition et de la société civile ont accusé la nouvelle loi gouvernant la CNTB de favoriser les Hutus.²¹ Parmi ceux qui ont été consultés et particulièrement les Tutsi, beaucoup affirment que cette révision va permettre à la commission de procéder à des expropriations injustifiées et sans compensations des terres Tutsi, ceci sur la base de simples accusations d'appropriation illicite des terres.

Quoiqu'UPRONA ait voté contre cette mesure, le CNDD-FDD ainsi que quelques membres de FRODEBU-Nyakuri ont recueilli suffisamment de suffrages pour passer la loi.

Le parti au pouvoir affirme que l'opposition d'UPRONA à la loi est à rechercher dans le fait que sous son

autorité, une grande partie des terres a été acquise de manière illégale ou mal redistribuée. Ils appuient le nouveau tribunal en tant qu'outil qui permettra d'accélérer le mouvement car de nombreux cas sont en suspens depuis des années dans le processus d'appel de la justice normale, faisant échouer les rapatriements et exacerbant les tensions autour des litiges fonciers.

Toutefois, le conflit majeur entre les deux partis provient des modifications proposées pour la constitution et qui ont été élaborées par le CNDD-FDD à la fin de l'année dernière. La controverse ne s'appuie pas sur l'amendement de la constitution en soi puisqu'il y a eu un consensus général relatif au besoin de changer le code électoral.²² Cependant deux sujets importants ont avivé la colère d'UPRONA et de la société civile tout en inquiétant la communauté internationale. Tout d'abord, le CNDD-FDD a élaboré de manière unilatérale une révision approfondie de la constitution sans consulter les autres parties prenantes. C'est en novembre 2013 que l'opposition a été surprise lorsqu'il a été dévoilé que le Conseil des Ministres examinait le projet de loi révisé.²³

Ensuite, la portée des révisions est considérée par certains comme une abrogation de la constitution actuelle et une annulation des accords d'Arusha. Parmi les propositions les plus controversées se trouve la suppression de l'article 302, qui stipule que le premier président d'après la transition devra être élu par l'assemblée nationale. Ce qui ne laisserait que l'article 96, qui mentionne qu'un président doit être élu au suffrage universel, renouvelable une fois. L'adoption de cette révision pourrait ouvrir la voie à Nkurunziza, qui a été élu une fois par l'assemblée nationale et une fois par vote populaire, et lui permettrait de servir un troisième mandat. Les critiques arguent du fait que l'accord d'Arusha indique explicitement que « personne

ne peut servir plus de deux mandats présidentiels ». ²⁴

De surcroît, l'opposition et la société civile accusent le CNDD-FDD de vouloir affaiblir le partage des pouvoirs et la nature consociative de la constitution.

Le projet de loi suggère de réduire le quorum de vote actuel d'une majorité des deux-tiers à une simple majorité. L'adopter signifierait que si le CNDD-FDD obtient plus de 50 pour cent des sièges de l'assemblée nationale, il sera en mesure de légiférer sans interférence des autres partis parlementaires. Le projet de loi envisage également de modifier la structure de la branche exécutive en remplaçant les deux vice-présidents par un premier ministre « puissant » ²⁵ pouvant être issu du même parti que le président et un vice-président au rôle essentiellement représentatif. Il est aussi proposé de limiter l'accès aux sièges de l'Assemblée Nationale à des parlementaires dont les partis ont remporté au moins cinq pour cent de tous les suffrages au lieu des deux pour cent actuels.

Les changements proposés consolideraient le pouvoir du CNDD-FDD et mettraient en péril l'équilibre ethnique, si durement gagné et indispensable au Burundi. Début 2014, les inquiétudes de l'opposition se sont accrues lorsque le parti au pouvoir a ignoré le consensus établi en décembre 2013 lors d'un atelier consultatif de deux jours traitant des révisions de la constitution. Ce dernier était organisé par le président de l'assemblée nationale et réunissait des membres du gouvernement, de l'opposition, de la société civile et des groupes religieux. Entre autres choses, il y fut convenu de différer toute révision du nombre des mandats présidentiels jusqu'après les élections de 2015.

Malgré cela, le CNDD-FDD soumit son projet de loi au suffrage. UPRONA et

FRODEBU parvinrent toutefois à bloquer sa ratification en dépit des tentatives d'influence et d'intimidation du parti au pouvoir sur les membres réticents de l'assemblée. La révision constitutionnelle ne fut pas adoptée à une voix près.

La tension montante entre le CNDD-FDD et UPRONA atteignit son paroxysme en février dernier lorsque le Ministre de l'Intérieur CNDD- FDD, Edouard Nduwimana, démit sans préavis Charles Nditije de ses fonctions de président

le jeu du président Nkurunziza et le contraignit à se tourner vers Concilie Nibigira, précédente vice-présidente de Niyoyankana, pour qu'elle lui fournisse une liste de candidats potentiels UPRONA. Son consentement lui valut d'accéder au leadership de la section UPRONA reconnue par le gouvernement. Tous les postes vacants avaient été suppléés par des membres progouvernementaux UPRONA dès mi-février et ils furent immédiatement

Le parti au pouvoir a pris des mesures spécifiques pour limiter l'espace politique dont dispose l'opposition

d'UPRONA. Sa mise à pied était liée à ses déclarations publiques critiquant le CNDD-FDD avec de plus en plus de véhémence et en particulier depuis le vote de la nouvelle loi CNTB en 2013. Le leadership d'UPRONA entra dans une telle fureur que le premier vice-président du pays, Bernard Busokoza d'UPRONA, écrivit à Nduwimana pour dénoncer son action comme illégale. Le président Nkurunziza congédia alors Busokoza,²⁶ ce qui fut suivi rapidement par la démission des trois ministres UPRONA du cabinet.

Dans l'article 128 de la Constitution, il est stipulé « qu'en cas de démission, décès ou toute autre cause mettant fin aux fonctions d'un Vice-Président de la République, il sera nommé un nouveau Vice-Président de la République issu de la même ethnie et du même parti politique que son prédécesseur ». Le président Nkurunziza tenta de convaincre Bonaventure Niyoyankana, ancien président d'UPRONA, de remplacer Nditije et de soumettre une liste de candidats UPRONA pour succéder à Busokoza et aux trois ministres.

Mais Niyoyankana, sous la pression de Nditije, ancien président et âme du parti UPRONA, refusa de jouer

désavoués par leur propre parti.

Il faut noter qu'avant la crise actuelle, UPRONA était partagé entre une section favorable au CNDD- FDD et une autre qui bénéficiait d'un plus grand soutien du cœur du parti et refusait de coopérer avec le gouvernement. Jusqu'à une époque récente, les membres progouvernementaux d'UPRONA comme Nditije et Busokoza jouissaient de relations plutôt paisibles et mutuellement profitables avec le CNDD-FDD.

Les événements récents posent la question de savoir pourquoi le CNDD-FDD agit avec autant d'audace pour effectuer maintenant les changements législatifs au lieu d'avoir saisi l'occasion qui s'est présentée tout de suite après sa victoire de 2010.

Certains observateurs suggèrent que la fermeté du CNDD- FDD, convaincu que Nkurunziza est le candidat le plus populaire du parti, a pour but de garantir un troisième mandat à ce dernier qui se rend toutes les semaines dans les zones rurales pour construire des écoles, jouer au football et assister à des services religieux avec la population.²⁷

En 2010, le CNDD-FDD et Nkurunziza surfaient sur la vague d'une nouvelle



UNE FOIS DE PLUS
L'OPPOSITION ACCUSE LE
PARTI AU POUVOIR DE CREER
DES GROUPES DISSIDENTS AU
SEIN MÊME DE LEURS PARTIS

victoire et le parti ne semblait pas franchement concerné par l'évidence de la limitation du mandat présidentiel. Mais à l'heure actuelle, alors que le parti n'a pas répondu aux attentes, qu'il est accusé de corruption généralisée et qu'il a perdu une partie de son soutien pour cause de conditions socio-économiques désastreuses, il se peut qu'il tente de renforcer sa position en maintenant un candidat plaisant à sa tête.

Les observateurs interprètent également certains des amendements à la constitution proposés par le CNDD-FDD comme l'admission tacite qu'il n'aura pas une marge égale à celle dont il jouit maintenant, étant donnée la détermination de l'opposition à participer aux prochaines élections et sa propre perte de popularité, même

Les crises de leadership de l'opposition bénéficient au CNDD-FDD qui favorise régulièrement les dissensions au sein des partis en encourageant certains de leurs leaders à quitter leur parti, comme cela a été illustré ci-dessus.

Il ne faut pourtant pas interpréter l'interférence du gouvernement comme la seule source de division entre les partis de l'opposition. L'opposition burundaise est variée, fragmentée et obtient son support majoritaire de l'élite urbaine. L'ensemble de ces facteurs lui rend la tâche difficile pour réussir à se mesurer au gouvernement actuel. Quant à la fragmentation de l'opposition, il faut noter qu'elle se divise en une opposition parlementaire et une opposition extra-parlementaire. La première est constituée par la branche des représentants

CNDD-FDD lors de sa tentative ratée de mars 2014 pour amender la constitution. Grâce à ces failles dans le système de l'opposition, le CNDD-FDD peut faire adopter facilement les mesures inscrites à son programme.

Un examen détaillé de la dynamique interne de nombreux partis politiques fait également apparaître leurs propres dissensions. Par exemple, FRODEBU et le FNL possèdent tous deux de multiples branches politiques. Étant donnée la nature de la politique de nombreux pays en voie de développement, où un poste dans la fonction publique représente une des rares façons d'accéder au pouvoir et à la richesse, il est facile de manipuler les allégeances et cela permet au CNDD-FDD d'exploiter les vulnérabilités préexistantes.

Poursuivant la tendance entamée en 2005, le CNDD-FDD qui utilise sa majorité écrasante pour faire passer des lois très restrictives, instaure une incapacité des partis politiques de plus en plus manifeste à s'engager pleinement dans la vie politique et participer au processus électoral. Une loi de 2012 régissant les partis d'opposition impose des amendes et des peines de prison aux leaders de l'opposition déclarés coupables de mensonges ou de calomnies avec l'intention de troubler la paix et la sécurité.²⁸ Une autre loi de 2011 interdit la formation de coalitions en dehors des périodes de campagne électorale.²⁹ C'est en vertu de cette loi que l'ADC-Ikibiri, qui constitue la majorité de l'opposition extraparlamentaire, a été déclaré organisation illégale et ne peut opérer librement dans le pays jusqu'à ce que le gouvernement décide d'annoncer officiellement le début de la campagne électorale.

Une loi adoptée en 2013 et concernant les manifestations publiques a encore diminué la liberté d'opération des partis politiques.

Une nouvelle loi sur les médias exerce des restrictions draconiennes sur les reportages de presse et impose de lourdes amendes en cas d'infractions vaguement définies

s'il parvient à gagner la majorité des sièges à l'assemblée nationale en 2015. D'où la nécessité de réduire le quorum de vote pour tenter de garantir que le CNDD-FDD maintiendra le niveau de l'emprise législative dont il bénéficie depuis 2010.

Opposition et espace politique

Outre les mesures évoquées ci-dessus, le parti au pouvoir a pris des dispositions spécifiques pour limiter l'espace politique dont dispose l'opposition. Le Ministre de l'Intérieur ne cesse d'intervenir dans la gestion interne des partis de l'opposition. A l'instar de la situation précédant les élections de 2010, celle-ci accuse une fois de plus le gouvernement de créer des groupes de dissidence au sein même de ses partis.

d'UPRONA, de FRODEBU-Nyakuri et les trois Batwa. Les principaux partis d'opposition extra-parlementaire sont des factions de l'ADC-Ikibiri et comprennent le CNDD, le FNL (sans être mené par Rwasa), le MsD et sahwanya-FRODEBU.

Il existe même des divergences de position sur les points principaux qui édifient les questions litigieuses majeures entre le parti au pouvoir et certains partis d'opposition et la société civile. Un exemple : à l'assemblée nationale, FRODEBU-Nyakuri a rejoint le CNDD-FDD dans le vote sur la commission foncière de 2013 tout en boycottant le récent suffrage concernant le nouveau tribunal foncier et la TRC de concert avec UPRONA et les délégués Batwa. Ces derniers ont néanmoins rejoint le

Cette loi stipule que les organisations doivent donner un préavis de quatre jours ouvrables aux autorités administratives locales si elles projettent une manifestation ou une réunion du parti. Les autorités ont alors 48 heures pour interdire la réunion si elles estiment qu'un tel événement peut présenter un risque pour l'ordre public.³⁰ En fait, l'article 10 de la loi mentionne que, « même si une déclaration a été effectuée en conformité avec la loi, l'autorité administrative est en mesure de différer ou de mettre un terme à tout moment à toute réunion, procession, parade, assemblée sur la

avec une femme et inculpé d'adultère et débauche.³³

Les accusations furent abandonnées un peu plus tard mais il a été placé en détention préventive pour avoir soi-disant tenté de soudoyer les agents chargés de l'arrêter ; son procès devant un tribunal anti-corruption devrait avoir lieu dans le courant de cette année.

D'autres hommes politiques comme Alexis sinduhije, leader MSD et Charles Njitiye, ancien président d'UPRONA, ont fui le pays dans la crainte d'être arrêtés. Sinduhije est parti après une

Un retour vers une véritable guerre civile semble improbable car l'armée ne se mêlera sans doute pas à une crise politique

voie publique ou dans des lieux publics si elle le juge nécessaire pour maintenir l'ordre public. »³¹ « L'ordre public » n'étant que vaguement défini par la loi, les membres de la société civile et des groupes d'opposition déclarent qu'il est maintenant pratiquement impossible de tenir des meetings en province car les autorités locales leur refusent souvent le droit de se réunir.³²

Le parti au pouvoir contrôle également les nominations judiciaires en incitant le système judiciaire à neutraliser les membres de l'opposition. Les leaders de l'opposition font souvent l'objet d'arrestations arbitraires sous des inculpations fabriquées de toute pièce et le parti au pouvoir utilise les tribunaux pour légitimer leur incarcération, ce qui lui permet, ne fut-ce que temporairement, d'écarter tout concurrent de la scène politique.

En décembre 2013 par exemple, Frédéric Bamvuginyumvira, ancien vice-président du Burundi et chef actuel de la branche extraparlamentaire de FRODEBU, qui était considéré comme le candidat présidentiel d'ADC-Ikibiri, fut arrêté

manifestation du MsD le 8 mars 2014 au cours de laquelle se sont affrontés jeunes et officiers de police qui avaient été déployés sous les auspices de la nouvelle loi régissant les manifestations publiques, et que des douzaines de membres du parti MSD ont été arrêtés. Après un procès rapide, 21 d'entre eux ont été inculpés et condamnés à la prison à perpétuité pour insurrection, rébellion et assaut contre les forces de l'ordre.

Sinduhije fait maintenant l'objet d'un mandat d'arrêt pour avoir participé à ces insurrections et rébellions prétendues.³⁴

La répression des contre-pouvoirs démocratiques de la société, et en particulier de la presse, témoignent des efforts du gouvernement à limiter l'espace politique. La société burundaise et les médias comptent parmi les plus dynamiques de la région³⁵ et ils ont comblé le vide laissé par l'exil des leaders de l'opposition extraparlamentaire en mettant le gouvernement en question et en le défiant. En 2013, le CNDD-FDD a fait passer une loi sur les médias qui exerce des restrictions draconiennes sur les reportages de presse et



LE GOUVERNEMENT NIE UTILISER L'IMBONERAKURE ET CONTINUE À PRÉTENDRE QU'IL NE S'AGIT QUE D'UNE SECTION JEUNESSE À L'INSTAR DES JEUNES DE TOUT PARTI

impose de lourdes amendes en cas d'infractions vaguement définies, comme la publication de matériel intervenant sur l'unité nationale.³⁶ A la veille des élections et bien que la loi n'ait pas encore été appliquée, les membres des média craignent que le gouvernement n'hésite pas à l'appliquer pour museler la dissidence.³⁷

Sécurité

L'armée burundaise considère désormais qu'elle a la charge de protéger l'intégrité territoriale de la république. Elle s'est acquise une réputation favorable en s'impliquant dans des missions internationales de maintien de la paix en Somalie, en République Centrafricaine et au Mali. Ces missions qui font la fierté des corps armés, sont aussi une source de revenus importante. D'une part, sont satisfaites les ambitions d'officiers de haut rang qui auraient pu être enclins à entrer dans la vie politique, et d'autre part, les ex-FAB sont écartées du chemin de Nkurunziza. Il existe un facteur

gendarmes (forces armées burundaises avec des fonctions de police civile) et d'anciens membres des mouvements politiques armés. La police est très impopulaire parmi les habitants qui estiment qu'elle est peu disciplinée, mal entraînée et qu'elle pratique une violence systématique envers les citoyens. Les forces de police sont accusées d'être utilisées par l'état pour neutraliser ses opposants.

La présence croissante de l'Imbonerakure dans les zones rurales est à l'origine du problème de sécurité majeur. Le groupe a fait sentir sa présence peu de temps avant les élections de 2010 et a été accusé d'intimider l'opposition. Il a été très impliqué dans les violences à l'égard des membres de l'opposition qui ont suivi les élections dans les zones rurales. D'après des membres de la société civile et de la communauté diplomatique, le groupe est de plus en plus important et présent maintenant dans pratiquement toutes

prouvés contre l'opposition dans les milieux ruraux et les perturbations des réunions politiques constituent une menace sérieuse à la stabilité du pays à la veille des élections d'autant que le groupe se considère au-dessus des lois. Des membres de la société civile, et en particulier ceux qui sont associés au groupe ethnique des Tutsi, ont exprimé leur inquiétude devant le fait que l'Imbonerakure soit armé et entraîné par le parti au pouvoir.

En avril 2014, un câble divulgué provenant du Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BNUB) documentait solidement la distribution d'armes aux membres de l'Imbonerakure. Le CNDD-FDD réfuta l'allégation avec véhémence et demanda l'expulsion du chef de la sécurité du BNUB, Paul Debbie, qui est maintenant persona non grata au Burundi.⁴² En février 2014, l'ADC-Ikibiri envoya une mise en garde au Secrétaire général des Nations Unies pour dénoncer le génocide que serait en train de préparer le parti au pouvoir. Bien que la plupart des observateurs ne pensent pas que la crise politique puisse déclencher un génocide au Burundi, tous s'accordent à reconnaître que s'il se produit une escalade des confrontations violentes, l'Imbonerakure serait réellement une des causes les plus graves de violence.⁴³

En prévision de 2015

Le CNDD-FDD

Il va sans dire que le CNDD-FDD bénéficie de l'avantage historique et dispose d'une grande quantité de ressources pour gagner les élections en 2015. Malgré la lente diminution de la popularité du parti, Nkurunziza a continué ses voyages et sa campagne dans les zones rurales pour y préserver l'emprise du CNDD-FDD. Pour le parti au pouvoir, il est clair que la victoire est liée au maintien de son avantage hors de Bujumbura. C'est pourquoi le CNDD-

Le seul développement politique positif et récent du paysage politique burundais est le nouveau code électoral consensuel

supplémentaire : le niveau d'intégration ethnique dans l'armée est tel que chacun des groupes ethniques aura des opportunités limitées de préparer un coup d'état à l'insu de l'autre. La plupart des observateurs s'entendent donc pour dire qu'il n'existe pas les éléments indispensables à un retour vers une armée politisée et divisée du point de vue ethnique, comme c'était le cas lors des violences précédant Arusha.³⁹

Alors que l'armée est considérée comme une force stable au Burundi, il n'en est pas de même pour les forces de police. La création de ces dernières est relativement récente (2004) et elles sont constituées d'un amalgame d'anciens

les campagnes. Il a repris le pouvoir des autorités administratives locales et de la police dans certains endroits. Agissant hors la loi, il imposerait des couvre-feux et procéderait à des arrestations, des passages à tabac et des exécutions d'individus.⁴⁰

Le gouvernement nie utiliser l'Imbonerakure et continue à prétendre qu'il ne s'agit que d'une section jeunesse à l'instar des jeunes de tout parti. Selon un correspondant du CNDD-FDD, les crimes commis par certains membres de l'Imbonerakure ne sont pas représentatifs du groupe et seraient l'œuvre d'individus égarés.⁴¹ Mais pour la plupart des observateurs, les actes d'intimidation

FDD va sans doute continuer à limiter la liberté de campagne de l'opposition, et surtout dans les zones rurales, comme il l'a fait pendant la campagne électorale de 2010. Mais ce qui est moins sûr, c'est le degré de résistance et de résilience que va afficher l'opposition dans les mois prochains.

indication claire de la consolidation du pouvoir aux mains d'un groupe restreint appartenant à l'élite militaire du CNDD-FDD. Après les élections de 2010, le petit cercle militaire des intimes de Nkurunziza a continué à contrôler la direction du parti au grand dam des intellectuels du CNDD-FDD. Certains estiment que

La plupart des observateurs reconnaissent au Burundi le droit souverain à amender sa constitution mais ils se demandent si le pays est prêt à s'écarter de l'accord d'Arusha

Les observateurs sont d'avis que le CNDD-FDD va probablement maintenir Nkurunziza en tant que candidat présidentiel du parti pour 2015. Ce qui incitera sûrement l'opposition à contester sa nomination auprès de la Cour Constitutionnelle. Pourtant, selon certains diplomates, l'opposition risque d'être déboutée pour deux raisons, à savoir a) l'éligibilité de Nkurunziza à un troisième mandat pourrait être reconnue et b) étant donné la forte influence de l'exécutif sur le judiciaire, la cour pourrait tout simplement se plier à la volonté du CNDD-FDD.

Nombreux sont les observateurs qui ont néanmoins indiqué qu'il existe des signes de rupture entre les généraux CNDD-FDD et les civils membres du parti. Le clivage remonte au licenciement et à l'arrestation en 2007 de l'ancien président du CNDD-FDD, Hussein Radjabu, qui fut condamné à 13 ans de prison pour planification d'un complot et rébellion armée. Selon l'opinion de plusieurs personnes, les charges contre Radjabu avaient été montées de toute pièce par les intimes de Nkurunziza afin que le général ne puisse pas briguer une nomination présidentielle du CNDD-FDD en 2010.

Les acteurs politiques ayant été consultés en vue de ce rapport estiment que le renvoi de Radjabu était une

l'intelligentsia du parti préférerait se rallier au Dr Gervais Rufyikiri, second vice-président actuel, pour les élections de 2015. Il plait aux technocrates et donateurs internationaux ce qui fait de lui un candidat solide. Cependant, le fait qu'il n'ait pas pris part à la rébellion armée et qu'il détienne une double nationalité (belge et burundaise) ne lui apportera pas le soutien des anciens soldats qui est indispensable au succès d'une nomination.⁴⁴

Le seul développement politique positif et récent du paysage politique burundais est le nouveau code électoral consensuel. Suite à des consultations avec tous les partis politiques, l'assemblée nationale du 25 avril 2014 a adopté à l'unanimité un nouveau code pour les élections de 2015. La plupart des observateurs ont été surpris que le CNDD-FDD accepte le code électoral car il était le premier signe d'un geste du parti au pouvoir vers l'engagement d'un dialogue avec l'opposition. Le CNDD-FDD a même autorisé l'élimination d'une provision qui exigeait que les candidats présidentiels possèdent un diplôme universitaire, provision sur laquelle le CNDD-FDD et la plupart des partis d'opposition s'étaient mis d'accord mais à laquelle s'opposaient les supporters

50%

DU BUDGET ANNUEL DU
BURUNDI EST FINANCÉ
PAR DES DONATEURS
INTERNATIONAUX

du FNL fidèles à Agathon Rwasa qui n'aurait pas pu présenter sa candidature à la présidence. L'opposition et la société civile ont applaudi l'adoption du nouveau code électoral.⁴⁵

L'opposition

L'opposition est clairement déterminée à participer pleinement au processus électoral. Le consensus qui se dégage est que la situation politique actuelle résulte en grande partie du boycott de 2010 et que l'opposition doit être active pendant toute la durée des élections pour être en mesure de défier le CNDD-FDD. Au demeurant, l'affrontement sera pénible. Étant donné les nombreux obstacles placés sur leur chemin, il est difficile de dire comment les partis d'opposition parviendront à se tailler l'espace politique nécessaire pour mener une campagne efficace.

L'opposition ne sera pas en mesure de rassembler l'appui des électeurs dont elle a besoin si elle ne peut pas mobiliser et faire campagne efficacement dans les zones rurales. Mais le bon déroulement de la mobilisation et de la campagne ne dépend pas uniquement de l'espace politique dont l'opposition dispose ; il est aussi lié à sa capacité de consolidation de sa base de soutien et du maintien d'un front uni tout au long du processus électoral. Est-ce que des partis comme le FNL, FRODEBU et UPRONA seront capables d'assurer le contrôle de leurs factions et d'aller de l'avant en tant que partis unitaires ? De plus, si l'ADC- Ikibiri décide de continuer à défier le parti au pouvoir en tant que coalition, il est impératif que son leadership s'engage sur un projet clair, un candidat présidentiel et une liste électorale uniques et que ces problèmes soient résolus au plus tôt.

Communauté Internationale

Étant donnée la forte dépendance du gouvernement burundais envers les partenaires étrangers du pays - 50% du

budget annuel du Burundi est financé par des donateurs internationaux – les membres de l'opposition et de la société civile espèrent que la communauté internationale exercera une pression significative sur le parti au pouvoir afin d'atténuer les tensions actuelles et de préparer des élections transparentes. Au cours des dernières années, la plupart des initiatives visant à dénouer les conflits entre le CNDD-FDD et les autres acteurs ont été menées par la communauté internationale et en particulier l'ONU. Bien que le mandat du BNUB ait été renouvelé jusqu'à la fin 2014, il est confirmé par des sources fiables de l'ONU que ce sera son dernier mandat, ce qui va laisser le pays sans voix modératrice importante dès janvier 2015.

Le CNDD-FDD a montré récemment son indifférence envers la pression internationale. Au nom de la souveraineté nationale, il a adopté une loi à laquelle s'opposait la communauté internationale. Les partenaires internationaux eux-mêmes se sont montrés plus prudents dans l'expression de leurs critiques des politiques du pays compte tenu du nombre de diplomates qui ont été expulsés du Burundi ces dernières années. L'ONU et les USA ont néanmoins explicitement condamné les violences de mars entre la police et les membres du MsD, et ont mis le gouvernement en garde contre ses tentatives d'amendement de la constitution visant à la priver des provisions fondamentales de partage du pouvoir qui sont stipulées dans l'accord d'Arusha.⁴⁶

Les observateurs internationaux qui ont été consultés dans le but de cette étude conviennent qu'il est essentiel d'assurer la stabilité et la paix au Burundi.

Afin que le pays puisse procéder à des élections dans la paix et la légitimité, ils incitent tous les partis impliqués à établir un dialogue de bonne foi. La plupart des observateurs reconnaissent au Burundi le

droit souverain à amender sa constitution mais ils se demandent si le pays est prêt à s'écarter de l'accord d'Arusha et ses dispositions consocialistes. Quoiqu'il en soit, si les Burundais décident de s'engager dans une révision significative de la constitution, cela devra être la conséquence d'importantes consultations et en associant largement les parties prenantes au processus de prise de décision. Entre-temps, un espace politique suffisant devra être mis à disposition de l'opposition pour une participation politique saine.

Notes

- 1 Peter Uvin, 1999, Ethnicité et pouvoir au Rwanda : des voies diverses vers la violence de masse, *Comparative Politics* 31(3):262.
- 2 Accord de Paix et de Réconciliation d'Arusha signé le 28 août 2000, Article 4.a. Les amendements constitutionnels exigent une majorité des quatre-cinquièmes à l'Assemblée Nationale et des deux-tiers au sénat, alors que les lois organiques exigent une majorité des trois-cinquièmes à l'Assemblée Nationale ainsi que l'approbation du sénat. voir articles 6.5 et 6.6, Protocole II, Démocratie et Gouvernance.
- 3 Protocole II, Démocratie et Gouvernance, Articles 11.5.d et 14.1.g.
- 4 International Crisis group, 2004, Crisis Watch, no. 9: 2, <http://www.crisisgroup.org/~media/Files/CrisisWatch/2004/cw9.pdf> (accès le 18/6/2014).
- 5 International Crisis group, 2009, Crisis Watch, no. 76: 2, <http://www.crisisgroup.org/~media/Files/CrisisWatch/2009/cw76.pdf> (accès le 18/6/2014).
- 6 Entre mai et novembre 2010 le Bureau Intégré des Nations Unies au Burundi (BNUB) a rapporté 365 arrestations à motif politique, septième rapport du secrétaire général, BNUB, S/2010/608: 8.
- 7 International Crisis group, 2009, Crisis Watch, no. 76: 2, <http://www.crisisgroup.org/~tmedia/Files/CrisisWatch/2009/cw76.pdf> (accès le 18/6/2014); Département d'état américain, 2011, 2010 Rapport sur les droits de l'homme : Burundi, <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2010/af/154334.htm> (accès le 18/6/2014).
- 8 Maître Isidore Ruyikiri, Ancien Responsable de l'Association du Barreau Burundais, entretien personnel à Bujumbura, février 2014. *Département d'état américain, 2011, 2010 Rapport sur les droits de l'homme : Burundi*, <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2010/af/154334.htm> (accès le 18/6/2014).
- 9 International Crisis group, *Burundi : garantir des élections crédibles*, 2010: 9.
- 10 Union Européenne, Burundi : Rapport Final. Élections communales, présidentielles, législatives, sénatoriales et collinaires 2010: 3.
- 11 International Crisis group, Burundi : bye-bye Arusha, 2012: 4.
- 12 Selon le BINUB, il y a eu une augmentation des exécutions extrajudiciaires et/ou des exécutions à motif politique de 27 cas en 2009 à environ 30 cas en 2010 et 61 en 2011 Rapport du Secrétaire général sur le BINUB, S/2011/751, 2013: 9. Septième rapport du Secrétaire général sur le BINUB : 8. Il doit être noté que certains membres du gouvernement appartenant au CNDD-FDD ont également été assassinés pendant cette période.
- 13 Entretiens personnels, Bujumbura, février 2014.
- 14 Honorable Emmanuel Nkenguruste, Sénateur UPRONA, Dr Julien Nimumbona, Professeur, et Dr Christophe Sebudandi, Directeur exécutif, AfroBarometer, entretiens personnels, Bujumbura, février 2014.
- 15 Accord d'Arusha, Protocole II, Démocratie et gouvernance.
- 16 Le CDNN-FDD a déclaré qu'un tribunal serait constitué à une date ultérieure. Burundi : l'Assemblée nationale adopte le projet de loi portant création de la CVR, 18 avril 2014, http://french.china.org.cn/foreign/txt/2014-04/18/content_32130547.htm (accès le 18/6/2014).
- 17 CNDD-FDD, Mémoire du parti CNDD-FDD sur la Commission Vérité et Réconciliation et le Tribunal Spécial, Bujumbura, 5 mai 2007 : 6.
- 18 UPRONA, Mémoire du Parti UPRONA sur la mise en place de la Commission Vérité et Réconciliation et le Tribunal Spécial, Bujumbura, 17 avril 2007 : 6.
- 19 La commission a été considérée comme un outil précieux de résolution des conflits. La terre constitue une des ressources essentielles dans un pays où 90 pour cent de la population vit de l'agriculture, et en majorité d'une agriculture de subsistance. La propriété terrienne était et demeure une source de grave conflit dans les communautés. En outre, de grands nombres de personnes déplacées à l'intérieur et de réfugiés dont certains retournent au pays ont été la conséquence des épisodes de violence multiples.
- 20 Accord d'Arusha, Protocole IV, Reconstruction et Développement, Article 8.j.
- 21 Times Live, Crise politique au Burundi à la démission des ministres Tutsi, 5 février 2014, <http://www.timeslive.co.za/africa/2014/02/05/political-crisis-in-burundi-as-tutsi-ministers-quit1> (accès le 18/6/2014).
- 22 Le BNUB a organisé un atelier à Kayanza du 11 au 13 mars avec les représentants des plus grands partis politiques et d'autres acteurs. Cette réunion avait pour but d'évaluer et de développer une stratégie en préparation des élections de 2015. A la conclusion de cet atelier, les participants se sont mis d'accord sur un parcours électoral de 42 points qui porte sur le cadre légal devant gérer le prochain processus électoral, les provisions de sécurité à mettre en place pour protéger les acteurs politiques et faciliter leurs activités ainsi que la gestion et la conduite des élections.
- 23 Willy Nindorera, Consultant ; Pierre-Claver Mbonipa, Président, APRODH, entretiens personnels, Bujumbura, février 2014.
- 24 Accord d'Arusha, Protocole II, Démocratie et Gouvernance, Article 7.3.
- 25 IRIN News, 2013. Inquiétude à propos des changements constitutionnels prévus

- au Burundi, <http://www.irinnews.org/report/99355/alarm-over-burundi-s-planned-constitution-changes> (accès le 18/6/2014).
- 26 Décret N° 100/25 du 01 février 2014 Portant Destitution du Premier Vice-Président de la République, <http://www.presidence.bi/spip.php?article4451> (accès le 18/6/2014).
 - 27 Antoine Kabuhare, directeur, IWACU, entretien personnel, Bujumbura, février 2014.
 - 28 République du Burundi, Cabinet du Président, Loi N.1/25 du 14 novembre 2012 Portant Statut de l'Opposition Politique au Burundi, Articles 19-21.
 - 29 République du Burundi, Cabinet du Président, Loi N.1/16 du 10 septembre 2011 Portant Révision de la Loi N.1/006 du 26 Juin 2003 Portant Organisation et Fonctionnement des Partis Politiques, Article 8.
 - 30 République du Burundi, Loi N.1/28 de décembre 2013 Portant Réglementation des Manifestations sur la Voie Publique et Réunions Publiques, Article 5.
 - 31 Article 10 : L'autorité administrative peut à tout moment, nonobstant la déclaration régulièrement faite, différer ou mettre fin à toute réunion, tout cortège, défilé, rassemblement sur la voie publique et dans les lieux publics, si le maintien de l'ordre public l'exige, *ibid*.
 - 32 Une réunion MSD prévue le 18 février 2014 à Bugendanawas est un exemple. Alexis Sinduhije, IWACU, 21 février 2014 : 3.
 - 33 RFI.fr, Burundi : le leader de l'opposition écroulé dans une affaire de mœurs, 10 décembre 2013, <http://www.rfi.fr/afrique/20131210-burundi-le-leader-opposition-ecroule-une-affaire-mœurs/> (accès le 18/6/2014); RFI.fr, Burundi: un opposant poursuivi pour corruption, 25 février 2014, <http://www.rfi.fr/afrique/20140225-burundi-opposant-poursuivi-corruption/> (accès le 18/6/2014).
 - 34 *The East African*, chef de l'opposition burundaise inculpé de rébellion : procureur, 12 mars 2014, <http://www.theeastafrican.co.ke/news/Burundi-opposition-chief-charged-with-rebellion/-/2558/2241114/-/8d7xu0/-/index.html> (accès le 18/6/2014).
 - 35 Antoine Kaburahe, directeur, IWACU, entretien personnel, Bujumbura, février 2014.
 - 36 République du Burundi, Cabinet du Président, Loi N.1/11 du 4 juin 2013 Portant Modifications de la Loi N.1/025 du 27 novembre 2003 Régissant la Presse du Burundi, Article 18.a.
 - 37 Antoine Kabuhare, directeur, IWACU, entretien personnel, Bujumbura, février 2014.
 - 38 L'armée burundaise de l'après-guerre est maintenant connue sous le nom de Forces Nationales de Défense.
 - 39 Samuel Ngede, Officier politique BNUB, entretien personnel, Bujumbura, février 2014.
 - 40 Rapport du Secrétaire Général sur le BNUB, 2013: 4.
 - 41 Honorable Victor Burikukiye, Vice-Président du CNDD-FDD, entretien personnel, Bujumbura, février 2014.
 - 42 Jeune Afrique, Burundi : un diplomate de l'ONU est expulsé du pays. 17 avril 2014, <http://www.jeuneafrique.com/Article/ARTJAWEB20140417175123/onu-diplomatie-burundi-pierre-nkurunziza-diplomatie-burundi-un-diplomate-de-l-onu-est-expulse-du-pays.html>
 - 43 IRIN, L'imminence du scrutin fait monter le profil de risque du Burundi, 17 avril 2014, <http://www.irinnews.org/report/99951/looming-polls-raise-burundi-s-risk-profile> (accessed 18/6/2014).
 - 44 Entretiens personnels, Bujumbura, février 2014; *Arc-En-Ciel* N. 363, 31 janvier 2014, 11.
 - 45 IRIN News. La nouvelle loi électorale, un pas en avant pour le Burundi. avril 28 2014., <http://www.irinnews.org/report/100002/new-election-law-a-step-forward-for-burundi> (accès le 18/6/2014).
 - 46 Reuters l'ONU met en garde les leaders du Burundi contre l'encouragement des violences politiques, avril 10 2014, <http://www.reuters.com/article/2014/04/10/us-burundi-un-idUSBREA3923Q20140410> (accès le 18/6/2014); Voice of America, les USA exhortent le Burundi à abandonner les changements constitutionnels, en vue d'éviter « une période noire », 8 avril 2014, <http://www.voanews.com/content/reu-us-urges-burundi-to-drop-constitution-changes-avoid-dark-days/1889081.html> (accès le 18/6/2014).

À propos de l'auteur

Yolande Bouka est chargée de recherche au bureau de Nairobi de l'Institut d'Études sur la Sécurité dans le Département de Prévention des Conflits et d'Analyse du Risque ; elle enseigne également dans le cadre du programme d'études à l'étranger de l'Université Américaine de Nairobi au Kenya. Yolande Bouka est une experte en conflits, en politique et en droits de l'homme et elle jouit d'une grande expérience sur le terrain dans la région des Grands Lacs.

À propos d'ISS

L'Institut d'Études sur la Sécurité est une organisation africaine qui vise à améliorer la sécurité des populations sur le continent. Il effectue des recherches indépendantes et qui font autorité, il apporte les analyses et les conseils d'experts et fournit une formation pratique et une assistance technique.

Remerciements

L'ISS remercie de leur soutien les membres du Forum de Partenariat ISS suivants : les gouvernements d'Australie, du Canada, du Danemark, de la Finlande, du Japon, des Pays-Bas, de la Norvège, de la Suède et des États-Unis d'Amérique.

ISS Pretoria

Block C, Brooklyn Court,
361 Veale Street
New Muckleneuk,
Pretoria, South Africa
Tel: +27 12 346 9500
Fax: +27 12 460 0998
pretoria@issafrica.org

ISS Addis Ababa

5th Floor, Get House
Building, Africa Avenue,
Addis Ababa, Ethiopia
Tel: +251 11 515 6320
Fax: +251 11 515 6449
addisababa@issafrica.org

ISS Dakar

4th Floor, Immeuble Atryum
Route de Ouakam,
Dakar, Senegal
Tel: +221 33 860 3304/42
Fax: +221 33 860 3343
dakar@issafrica.org

ISS Nairobi

Braeside Gardens,
off Muthangari Road
Lavington, Nairobi, Kenya
Tel: +254 20 266 7208
Fax: +254 20 266 7198
nairobi@issafrica.org

www.issafrica.org

© 2014, Institut d'Études de Sécurité

Les Droits d'auteur sur l'intégralité du volume sont conférés à l'Institut d'Études de Sécurité, et le présent document ne peut en aucun cas être reproduit en intégralité ou en partie, sans la permission écrite expresse des deux auteurs et des éditeurs.

Les opinions exprimées dans les présentes ne reflètent pas nécessairement celles de l'ISS, de ses fiduciaires, des membres du Conseil Consultatif ou des bailleurs de fonds. Les auteurs contribuent aux publications de l'ISS en leur qualité personnelle.

Rapport d'Afrique Centrale
Numéro 1

ISSN 1026-0404



9 771026 040004